

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 SEPTEMBRE 2020 A 20 H 30

Convocation du 27 août 2020

Présents : GOZZERINO Ghislain, YRIEIX Françoise, MORISSET Marc, ATANNÉ Martial, FREICHE Claude, LANSADE Maryline, BRETHON Christelle, VAN DE HEL Wander, MARILLIER Mireille, BITTNER Bernard,

Absent : GIBERT Mickaël

ORDRE DU JOUR

Analyse des offres suivant compte rendu de l'Architecte

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que 4 lots ont été déclarés infructueux, Lot4, Lot 5, Lot 7 et Lot 8. La commune doit recourir à une consultation d'entreprise en procédure adaptée.

Lot 1 VRD : L'entreprise EUROVIA est la mieux notée (100) pour un montant de 23 821.25

Lot 2 Gros Œuvre : L'entreprise COLPIN la mieux notée (96) pour un montant de 89 948.00

Lot 3 CHARPENTE BOIS : L'entreprise La TIGEENNE la mieux notée (100) pour un montant de 34 139.00

Lot 4 MENUISRIE ALU SERRURERIE : déclaré infructueux, proposition au-dessus de l'estimation de l'architecte

Lot 5 PAROIS ISOTHERMES : pas d'offre lot infructueux

Lot 6 PLATRERIE ISOLATION PLAFONDS : l'entreprise CAPSTYLE est la mieux notée (100) pour un montant de 14 948.30

LOT 7 BLOC-PORTES AGENCEMENT : pas d'offre lot infructueux

LOT 8 PLOMBRIE CHAUFFAGE/CLIM – VMC : pas d'offre lot infructueux

LOT 9 ELECTRICITE : l'entreprise SPHERE ELEC la mieux notée (100) pour un montant de 7 941.04

LOT 10 CARRELAGE : l'entreprise CAPSTYLE la mieux notée (100) pour un montant de 10 212.70

LOT 11 PEINTURE : l'entreprise FAU la mieux notée (100) pour un montant de 7 892.97

Hormis le lot 2, le conseil suit le résultat de l'analyse de l'architecte.

Pour le lot 1 il demande d'ajouter le critère environnemental.

Attendre lundi avec le retour de congés de l'architecte

Procédure restreinte pour les lots infructueux

Le conseil valide la procédure restreinte pour les lots infructueux.

Voir l'entreprise Couzet pour le lot 8

Voir l'entreprise Aquitec froid Couret de Ste Livrade pour le lot 5.

Pour le lot 4 les entreprises ayant présenté une offre seront recontactées.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les bancs et les tables sont installés.

Le logement du prebytere a été libéré

Le foyer rural a demandé s'il est possible d'utiliser la salle des fêtes pour les cours de gym, compte tenu des mesures sanitaires actuelles. Monsieur le maire et le conseil municipal sont favorable temporairement. Il sera remis 1 clé à la responsable de la gym pour être remise en fin d'utilisation.

Monsieur BITTNER présente le compte rendu de la réunion d'EAU 47 qui a eu lieu ce matin.

Lampe éclairage public du chemin des douves en panne, faire la déclaration au syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 20.